

QUEL IMPACT DU LABEL HANDYCITY® APRÈS 3 LÉGISLATURES ?

La parole aux premiers concernés

Une analyse ASPH de Rose Eboko
Décembre 2016



Association Socialiste de la Personne Handicapée
www.asph.be

Rose Eboko
Tél. 02/515 17 56
Rose.eboko@solidaris.be

Introduction

Le vécu de certaines personnes handicapées véritable parcours du combattant a déjà fait couler beaucoup d'encre. Il devrait exister des lieux de vie, où ces personnes devraient pouvoir se mouvoir, s'épanouir, et vivre comme tout citoyen lambda. Bon nombre de personnes handicapées vivent dans le plus grand anonymat et sont confrontées à une série de réalités, que l'ASPH a choisi de retranscrire au travers d'une liste non exhaustive de 15 points rassemblés au sein de la Charte Communale de l'Intégration de la Personne Handicapée¹.

Qu'en pensent les personnes concernées ?

Nous avons choisi d'interviewer des personnes dont l'engagement à différents niveaux, permet d'avoir un regard sur le quotidien, les parcours de vie, voire les vicissitudes auxquelles font face ces personnes. Il s'agit de Silvia, Jacqueline, et Franck.

Ces personnes qui nous accompagnent dans de nombreuses actions à l'ASPH, sont aussi et surtout les acteurs incontournables dont la parole doit être entendue pour cerner la réalité. Elles illustrent à juste titre le slogan si précieux dans le monde du handicap : " Rien sur nous, sans nous".

C'est pourquoi, notre regard sur l'action initiée au travers de cette Charte a pour vocation entre autres, de donner la possibilité aux communes de mettre concrètement en application les mesures énoncées par quelques principes directeurs de La Convention des Nations Unies pour les personnes handicapées². Notamment pour le bien-être et l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein des différentes entités individuelles, communautaires, régionales et fédérales.

Pour rappel, depuis trois législatures, cette Charte poursuit et pérennise un triple objectif.

- Stimuler au sein des communes une véritable dynamique autour de l'inclusion des personnes handicapées.
- Participer à l'intégration des personnes handicapées dans l'action citoyenne pleine et entière.
- Concrétiser sur la durée d'un mandat communal des actions pratiques, politiques ou sociales : au niveau des infrastructures ou de l'administration, des loisirs ou encore de la mobilité, et destinées à lutter contre les discriminations vécues au quotidien par les personnes handicapées.

Avec la signature de la Charte, il s'agit pour les communes d'implémenter un processus d'inclusion. Processus avec évaluation à la clé, et remise d'un label pour celles qui font preuve de créativité, d'efficacité, d'avancées majeures eu égard aux quinze points de la charte. Mais après deux législatures, nous en arrivons à nous poser des questions sur la pertinence des 15 points de la Charte dans la vie des citoyens porteurs de handicap, à l'heure actuelle.

Pour cela, nous avons choisi de nous adresser directement à 3 personnes porteuses de handicap pour évaluer l'impact de la Charte sur leur quotidien au sein des communes.

Cas concrets : interviews de personnes handicapées

Nous avons voulu avoir le regard de quelques personnes, notamment 3 citoyens de différentes communes labellisées Handycity®, une Bruxelloise et deux personnes en Wallonie.

¹ <http://www.asph.be/AuQuotidien/MaCommune/charte-communale-integration-pers-handicapees/Pages/default.aspx>

² <https://www.un.org/development/desa/disabilities-fr/principes-directeurs-de-la-convention.html>

Les questions que nous leur avons posées, nous donnent un aperçu sur l'existence d'une concordance ou non, entre les prescrits de la Charte et les retombées du label Handycity® sur leur vécu.

Notre premier interviewé est une personne avec un handicap moteur, qui se déplace en voiturette, c'est aussi un sportif de haut niveau.

Globalement, il ressort de cette interview, de sa part une méconnaissance totale des réalisations de sa commune en faveur des personnes en situation de handicap (activités, accessibilité...) Le paradoxe est d'autant plus grand que sa ville, est une commune active pour les personnes handicapées, qui promeut via sa commission consultative et le service AccessPlus, un vivier d'informations, pour orienter et informer les personnes en situation de handicap sur toutes les matières de la vie quotidienne. D'autre part, sa commune et ses services para-communaux ont déployé des efforts considérables sur leur territoire pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, ce qui leur a valu de recevoir le label Handycity® en 2012.

C'est une première surprise pour nous, car nous voulons en effet faire le point sur les bénéfiques qu'en retirent le public-cible.

S'il est clair que depuis 16 ans, ce projet a drainé, bon nombre de communes signataires, il n'en demeure pas moins vrai que nous n'avions jamais pris la peine de savoir si outre les labels attribués aux communes, les personnes en situation de handicap, en vivaient des retombées positives.

Cette première interview vient déjà bousculer les acquis et in fine nous obligera à pousser nos réflexions et nos investigations et à ne pas nous contenter de dormir sur nos lauriers.

Notre deuxième personne interviewée est atteinte d'une maladie handicapante. Elle est impliquée depuis bon nombre d'années comme volontaire à l'ASPH. Non seulement dans nos actions auprès des politiques, mais aussi dans les actions de sensibilisations de terrain auprès des communes, et des citoyens. Au quotidien, elle vit avec les répercussions laissées par la maladie (fibromyalgie) et toutes les situations handicapantes qui en découlent (arthrose et en parallèle, vis pour soutenir ses vertèbres, nécessité d'une canne pour marcher, adaptation de la baignoire ; ce qui a pour conséquence de recourir nécessairement à une aide à domicile une fois tous les 15 jours).

Nous l'interrogeons et de fait, lui posons une série de questions pour voir l'impact des 15 points de la Charte sur son quotidien. Ce qui en ressort, bien qu'elle soit un maillon de la chaîne qui va de la Charte au label, c'est le constat qu'elle ne semble pas suffisamment informée des points de la Charte appliqués dans sa commune. Pour ce qui concerne l'accessibilité physique, et les loisirs, elle se sent concernée et connaît ce qui est réalisé sur son lieu de vie. Mais pour la majorité des autres points de la Charte, elle est très peu au courant des réalisations entreprises, en termes de services pour le citoyen handicapé.

Les réponses qu'elle nous donne nous interpellent fortement. Il en découle clairement une méconnaissance des réalisations. Ceci nous questionne sur l'importance d'avoir une approche concertée pour l'élaboration d'un projet d'une telle envergure, au lieu de réfléchir pour les personnes, sans tenir compte de ce dont elles ont réellement besoin sur le plan pratique.

La troisième personne interviewée habite Bruxelles depuis 32 ans, elle est atteinte de handicap moteur et sensoriel (pluri-handicap). Volontaire au sein de notre Asbl, elle est aussi une personne active tant au niveau individuel, qu'associatif. Comme pour les personnes précédemment interviewées, nous relevons aussi qu'en dehors de l'accessibilité physique, elle n'est pas au courant de ce qui est réalisé par sa commune et les services para-communaux. Un fait notoire à relever, c'est

que sa commune a reçu le label Handycity® en 2012, et s'est d'ailleurs illustrée par des actions significatives en matière d'égalité des chances, d'emploi, d'information et services.

Constat suite aux interviews

En analysant les réponses apportées par nos 3 interlocuteurs sur les prérequis de la Charte, il en ressort que le point d'attention sur lequel elles sont le plus focalisées, c'est l'accessibilité physique.

En revanche, les actions transversales menées en parallèle par les différentes entités de la commune et les bénéficiaires qui en découlent pour le public-cible, concernant pratiquement tout le restant des points de la Charte, sont beaucoup moins connus et moins exploités par les bénéficiaires.

Ceci est d'autant plus interpellant que, parmi les personnes interrogées, deux sont engagées à nos côtés depuis plusieurs années dans les différentes démarches et interpellations auprès des communes. Communes, qui au vu des chiffres, se sont quand même largement engagées dans le processus d'adhésion à la Charte et des points qui la composent.

Même si notre échantillonnage ne porte pas sur un plus grand nombre de personnes, et sans prétention aucune, nous en arrivons donc à conclure partiellement, qu'il se pose réellement un problème de fond. Il apparaît en filigrane, une inadéquation entre les points de la Charte, les réalisations des communes et le vécu ou le ressenti des personnes en situation de handicap.

Les raisons probables de la méconnaissance des réalisations

Les raisons pourraient être multiples, et en tentant de trouver des explications, nous avancerons peut-être le fait que les concernés ne sont pas au courant de ce que leurs communes réalisent en leur faveur, alors que ces dernières s'investissent considérablement. Cela pourrait aussi être lié aux moyens de diffusion des informations (brochures, flyers, courriers,...) Ce qui est mis en œuvre n'est peut-être pas le procédé le plus approprié et les personnes en situation de handicap ont peut-être besoin de contacts ou d'informations plus personnalisées (un contact téléphonique direct ou un passage à domicile) ; ou alors les moments de diffusion des informations ne sont peut-être pas des plus appropriés et que les gens ont besoin d'avoir les informations ciblées dès leur emménagement dans la commune, en fonction de leur handicap. Le lieu d'information n'est peut-être pas adéquat non plus (si les infos se trouvent à la maison communale les personnes ne vont peut-être pas jusque- là, il faut donc une information qui arrive chez eux...).

Les chiffres sous les 3 législatures

Rappelons brièvement les chiffres depuis que la Charte et le label Handycity® existent. Sous la première législature de 2001 – 2006, 165 communes ont signé la charte. 95 communes ont rentré leurs pré-bilans en 2003, 29 communes ont reçu le label en 2006.

Sous la Seconde législature de 2006-2012 : 185 communes ont signé la charte, 105 communes ont rentré leurs pré-bilans en 2003 et 54 communes ont reçu le label en 2006.

Sous la législature actuelle de 2012-2018 : 128 communes ont signé la charte, 94 communes ont rentré leurs pré-bilans en 2015 et 73 communes se portent candidates au label Handycity® pour 2018.

Conclusion

Après l'existence de la Charte et du label Handycity® depuis trois législatures, il était nécessaire d'avoir un aperçu du regard des bénéficiaires, sur ce processus dont les retombées les concernent directement.

Outre la diminution du nombre de communes sous la législature actuelle, nous rappelons que les actions mises en place autour de ces points étaient supposées être des catalyseurs, pour apporter du changement dans les pratiques rencontrées au sein des communes, pour le bien-être, le mieux vivre et un plus grand épanouissement du public-cible.

D'une part, le premier constat que nous faisons, en dépit du fait que d'autres chartes (notamment la Charte de l'accessibilité³ et la Charte de l'égalité des chances⁴) à connotation moins contraignantes ont vu le jour, c'est qu'il nous est indispensable de continuer à mener une réflexion plus concertée avec les concernés à chaque nouvelle législature.

D'autre part, après avoir analysé les réponses qui nous ont été données, force est de constater qu'il se dessine, une inadéquation entre ce qui est réalisé, malgré tout de bonne volonté par les communes et les retombées sur le public-cible. Même si de gros investissements (parfois financiers, logistiques ou humains) sont accordés pour améliorer le vécu des personnes handicapées au sein des communes, plusieurs des solutions apportées pour l'inclusion des bénéficiaires sont malheureusement inconnues de ces derniers. Partant de là, nous nous continuons à investiguer pour savoir ce qui empêche la cohérence et la pertinence de l'impact des réalisations sur le public-cible.

Le deuxième constat est qu'il apparaît en filigrane un chaînon manquant entre les propositions de la Charte et le vécu des personnes, à savoir une action politique concertée et inclusive, entre les besoins réels du public-cible et les actions à proposer aux communes.

Nous en arrivons donc à conclure, que les points de la Charte, tels que proposés jusqu'à ce jour, ne répondent plus vraiment aux réalités et aux besoins essentiels des personnes en situation de handicap, et qu'il est alors opportun de les revoir, ou les adapter aux réalités actuelles.

C'est pourquoi nous en concluons que, pour améliorer la visibilité du travail accompli, et pour lui donner un sens qui viserait plus d'équité pour les citoyens en situation de handicap, et mieux mettre en valeur les investissements des communes, nous devons revoir la formulation, ce qui sous-entend le contenu de la Charte. Revisiter les 15 points, en alliant autant le regard des personnes en situation de handicap, que le point de vue des autorités communales, afin que les actions futures soient plus bénéfiques et plus inclusives pour le public-cible.

L'inclusion dans ce sens ne serait plus alors une gageure ou un slogan et s'alignera de facto sur le slogan « rien sur nous sans nous »

Sources

www.asph.be

<https://www.un.org/development/desa/disabilities-fr/>

<http://socialsante.wallonie.be/?q=charte-egalite-chances-communes-wallonnes/la-chartre-egalite-des-chances-dans-les-communes-wallonnes>

<http://www.gamah.be/actualite/archives/les-communes-invitees-a-signer-une-chartre-pour-l2019accessibilite>

³ <http://www.gamah.be/actualite/archives/les-communes-invitees-a-signer-une-chartre-pour-l2019accessibilite>

⁴ <http://socialsante.wallonie.be/?q=charte-egalite-chances-communes-wallonnes/la-chartre-egalite-des-chances-dans-les-communes-wallonnes>

Association Socialiste de la Personne Handicapée

L'**Association Socialiste de la Personne Handicapée** agit concrètement pour faire valoir les droits des personnes handicapées.

- Écoute, conseil et orientation des personnes handicapées et de leur entourage.
- Interpellation des responsables politiques.
- Sensibilisation via des campagnes et des modules d'animations.
- Information à propos du handicap : magazine, site internet, newsletter et Facebook.
- Suivi de situations discriminantes subies par des personnes handicapées.
- Conseils aux professionnels pour la mise en conformité des bâtiments et événements publics.
- Accompagnement des communes pour une plus grande inclusion des personnes handicapées.

L'**ASPH** est présente en Wallonie et à Bruxelles. Les services qu'elle rend sont gratuits pour les affiliés à Solidaris. 10 euros/an pour les non-affiliés Solidaris.

Attention, cela ne dispense pas du paiement d'une cotisation en Régionale.

Secrétariat général :

Rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles

Tél. 02/515 02 65

Contact Center : 02/515 19 19

E-mail : asph@solidaris.be

www.asph.be - www.facebook.com/ASPHasbl



Editrice responsable : Florence Lebailly – Secrétaire générale
ASPH – Rue Saint-Jean 32-38 – 1000 Bruxelles